



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 25 JANVIER 2023 - N° 2023/05

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1<sup>ère</sup> session ordinaire à 19 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 13 janvier 2023

Date d'affichage : 26 janvier 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 16 Pour : 16

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU, Charlot DENIS-CUVILLIER, Didier MOUCHEBOEUF, Marc LIONARD, Claude NEREAU et Marie BERNARD

**Etaient excusés** : Claire RAMBEAU-LEGER et Christophe METREAU

**Etait absente** : Nathalie CHATEFAU

**Secrétaire de séance** : Annie CHARRASSIER

**OBJET** : **Approbation de la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation par affermage de l'abattoir communal**

Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, codifiée au Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L. 1411-1 à L. 1411-18,

Vu la délibération n° 2022/86 du Conseil municipal en date du 13 septembre 2022 approuvant le principe de passation d'un contrat de délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation par affermage de l'abattoir communal, Vu le rapport du Maire suite aux 2 réunions de la commission de Délégation de Service Public (les 08 et 14 novembre 2022), désignée en application de l'article L. 1411-5 du CGCT, rapport en date du 09 janvier 2023 retenant la seule candidature reçue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1**

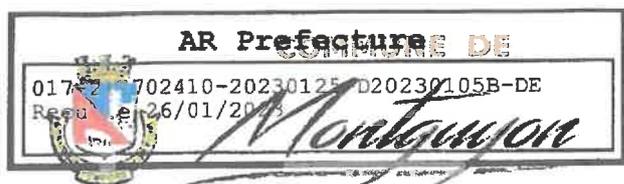
Est approuvée la convention de Délégation de Service Public (DSP) dont le texte est joint à la présente délibération, établie selon les procédures de la loi n° 93-122 du 09 janvier 1993 modifiée, codifiée au CGCT dans ses articles L. 1411-1 à L. 1411-18, confiant la gestion et l'exploitation par affermage de l'abattoir municipal (objet de la délégation à la SAEM-SECAM dont le siège social se situe 2 rue de l'Abattoir à Montguyon (17270).

**ARTICLE 2**

Monsieur Le Maire est autorisé à signer ladite convention avec la SAEM-SECAM.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Ont signé au Registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Julien MOUCHEBOEUF





DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

# CONVENTION

## **POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DE L'ABATTOIR MUNICIPAL DE MONTGUYON**

**Annexe 1 à la délibération n° 2023-05 du 25 janvier 2023**

**ENTRE, d'une part :**

**Julien MOUCHEBOEUF – Maire de MONTGUYON,**

Agissant au nom et pour le compte de la commune de Montguyon, dénommée « La Collectivité », en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 25 janvier 2023,

**ET, d'autre part :**

**Monsieur Jean-Michel CHAILLOU, Directeur,**

De la SAEM-SECAM (Société d'Exploitation du Centre d'Abattage de Montguyon) dont le siège social est situé 2 rue de l'Abattoir – 17270 Montguyon, dénommée « L'Exploitant »,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

La gestion et l'exploitation par affermage de l'abattoir municipal de Montguyon est confiée par la collectivité à la SAEM-SECAM (l'exploitant), dans les conditions fixées par le cahier des charges annexé à la présente convention (délibération n° 2023/05 du 25 janvier 2023).

Cette Convention prend effet à compter du PREMIER MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS (1<sup>er</sup> mars 2023), pour une période de 12 ans.

Fait à Montguyon en deux exemplaires originaux, le 27 janvier 2023

**« La Collectivité »  
Mairie de Montguyon**

**Le Maire,**

**Julien MOUCHEBOEUF**

**« L'Exploitant »  
La SAEM-SECAM**

**Le Directeur,**

**Jean-Michel CHAILLOU**